

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : ADIL 13: participation au fonctionnement général de l'association pour l'année 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association départementale d'information sur le logement des Bouches-du-Rhône "ADIL 13" sollicite, au titre de la participation départementale à son fonctionnement général pour 2020, une subvention de 520.000 €

Créée en 2002 à l'initiative du Département, l'association est présidée par Mme Sylvie CARREGA, Conseillère départementale, déléguée au logement.

L'ADIL remplit une mission, prévue par la loi, d'information gratuite aux particuliers sur toute question touchant au logement et à l'habitat.

L'association effectue également des actions de conseil et d'expertise à destination des responsables et acteurs du logement dans le département, propose une veille juridique et des formations, produit des études et participe à plusieurs observatoires.

En 2019, les conseillers juristes et financiers de l'agence ont apporté des conseils à 24 500 habitants des Bouches-du Rhône sur des questions variées touchant la décence, l'insalubrité des logements, les loyers, expulsions...

Les consultations effectuées par téléphone ou directement au siège et dans les 40 permanences assurées dans le département (33 communes desservies) ont porté sur les thèmes suivants :

- la location (55%),
- l'amélioration de l'habitat (20%),
- l'accession à la propriété (8%),
- la copropriété (7%),
- autre (10%).

En 2019, 4 085 habitants ont été conseillés par le Point rénovation information service de l'agence (PRIS). Le site internet www.adil13.org a comptabilisé 44 000 visiteurs.

En parallèle l'ADIL a proposé en 2019 aux acteurs du logement du département :

- une expertise juridique pour la Commission Spécialisée de Coordination des Actions de prévention des Expulsions (CCAPEX) pour les secteurs des 1er, 2ème et 3ème arrondissements,
- la mise en fonction de la plateforme nationale de lutte contre l'habitat indigne créée par le Ministre du logement en septembre dernier,
- l'animation du programme départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD),
- des diagnostics juridiques et financiers des copropriétés fragiles,
- une vingtaine de formations tout au long de l'année ;
- d'assurer l'observatoire de l'habitat.

Pour mémoire l'ADIL 13 est partenaire du dispositif Provence Eco Renov lancé le 30 juin 2016 et accueille dans ce cadre les copropriétaires.

Pour l'année 2020, l'ADIL 13 prévoit de renforcer et développer ses actions et partenariats suivants 8 axes précis, à savoir :

- la mise en place d'ateliers d'information collective des habitants ;
- la mise en place du guichet unique de la rénovation énergétique et de l'habitat en collaboration avec l'ALEC (agence locale de l'énergie et du climat) ;
- l'élargissement du dispositif de prévention des expulsions locatives ;
- la création d'une chronique hebdomadaire web dédiée au logement ;
- l'accompagnement de la ville de Marseille dans la sécurisation de son action dans la lutte contre l'habitat indigne ;
- l'intensification de son action en faveur des copropriétés fragiles en réalisant des diagnostics ;
- la formation des agents territoriaux du futur service d'information et d'accueil des demandeurs de logements sociaux (SIAD) de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- la poursuite des études de peuplement des différents territoires métropolitains et départementaux.

Pour l'ensemble de ses activités, l'association, qui emploie une équipe de 19 collaborateurs, prévoit un budget 2020 de 1.930.000 € avec un plan de financement détaillé en annexe I.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL